

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 25 Mai 2021

Salle Les Quatre Rondes

COMPTE-RENDU

I – Dossiers pour information

1. Désignation du secrétaire de séance : Céline GUILLONNEAU
2. Présentation des rapports d'activités des commissions
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2021

II – Dossiers pour délibération

1. Construction d'un complexe sportif – Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) – volet régional

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la campagne 2021 de l'ANS des demandes de subvention d'équipements sportifs, une enveloppe de 12 millions d'euros est ouverte au titre des crédits régionaux dont 648 000 € pour les Pays de la Loire.

Il est proposé de présenter le dossier de construction des équipements sportifs selon le plan de financement suivant :

Nature de la dépense	DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant
Prestations intellectuelles	864 986,00 €	1 037 983,20 €	Etat (DETR/DSIL)	450 000,00 €
Travaux de construction	5 400 000,00 €	6 480 000,00 €	REGION	1 360 000,00 €
Terrassements VRD	230 000,00 €	276 000,00 €	DEPARTEMENT (contrat territoire)	113 307,93 €
Actualisations / révisions	368 324,00 €	441 988,80 €	ANS (crédits régionaux)	200 000,00 €
Aléas	164 700,00 €	197 640,00 €	COMMUNE	6 310 304,07 €
TOTAL	7 028 010,00 €	8 433 612,00 €	TOTAL	8 433 612,00 €

Considérant l'avis de la Commission des finances du 12 mai 2021, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 26 NON : 0 ABSTENTION : 2

2. Fonds régional de soutien à l'équipement des polices municipales – Demande de subvention

Monsieur le Maire informe que la Région des Pays de la Loire a créé un fonds régional de soutien à l'équipement des polices municipales. Elle souhaite consolider et compléter son intervention en apportant un soutien financier aux collectivités qui souhaitent d'une part, s'équiper ou développer/améliorer leurs systèmes de vidéo protection et d'autre part, équiper leur police municipale.

Seront éligibles les dépenses relatives à l'achat de véhicules et d'équipements conformes aux normes techniques arrêtées dont notamment gilets pare-balle, caméras piétons... conformément au code de la sécurité intérieure.

Le taux de subvention est de 50% de la dépense éligible, avec un plafond de subvention fixé à 30 000 €. Les dépenses prises en compte sont celles réalisées à compter du 1^{er} janvier 2021.

Dans ce cadre, il est proposé de présenter le dossier relatif à l'acquisition d'un véhicule pour la police municipale et divers équipements. Le montant global du projet est estimé à 24 796,49 € HT et s'établit selon le plan de financement suivant :

Nature de la dépense	DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant
Véhicule	17 880,49 €	21 456,59 €	REGION	12 398,00 €
Matériels	4 000,00 €	4 800,00 €	COMMUNE	12 398,49 €
Frais de formation	2 916,00 €	3 500,00 €		
TOTAL	24 796,49 €	29 756,59 €	TOTAL	24 796,49 €

Considérant l'avis de la Commission des finances du 12 mai 2021, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 28 NON : 0 ABSTENTION : 0

3. Participation des communes extérieures n'ayant pas d'école publique et / ou ayant une convention avec la Commune d'Aizenay et des enfants fréquentant les écoles publiques de la Commune d'Aizenay

Monsieur Serge ADELÉE informe l'assemblée qu'il convient de valider le prix de la participation des communes aux frais de scolarité des enfants résidents hors commune et fréquentant les établissements scolaires publics agésinates.

Pour l'année 2021 :

- le coût d'un élève fréquentant l'école élémentaire publique est de 311,11 €,
- le coût d'un élève fréquentant l'école maternelle publique est de 1 609,09 €,

Il est proposé de demander aux communes extérieures ayant des élèves scolarisés au sein des établissements scolaires publics d'Aizenay, une participation financière équivalente au coût réel de fonctionnement d'un élève. Ce coût d'élève ne prend en charge que les frais de fonctionnement (fournitures scolaires, rémunération des ATSEM, électricité, chauffage, produits d'entretien...) et non les charges d'amortissement ni d'investissement.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 14 avril 2021, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 28 NON : 0 ABSTENTION : 0

4. Tarifs communaux – Services liés à l'enfance et à la jeunesse 2021/2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune fixe différents tarifs en fonction des divers services proposés. Il est proposé de maintenir les tarifs actuels à compter du 1^{er} septembre 2021.

- Tarifs du restaurant municipal
- Accueil périscolaire

- Accueil de loisirs du mercredi et des petites vacances
- Antenne Jeunesse
- Accueil de loisirs d'été

Vu l'avis favorable de la commission finances du 12 mai 2021, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 26 NON : 0 ABSTENTION : 2

5. Mise en place du dispositif « argent de poche »

Madame Isabelle GUERINEAU présente le dispositif « argent de poche ». Elle rappelle que l'objectif est de proposer des petits chantiers de proximité, par demi-journée de 3 heures de travail, à des jeunes d'Aizenay âgés de 16 ans révolus à 17 ans.

Les objectifs de l'action s'inscrivent dans la politique jeunesse du territoire, et développent :

- la promotion et l'ouverture culturelle et sociale
- la transmission des valeurs de la République
- la valorisation de l'engagement des jeunes et leur participation à la vie de la cité
- la prise d'initiatives et l'expérimentation

Ces chantiers participeront à l'amélioration de leur cadre de vie et auront un caractère éducatif et formateur pour les jeunes. Les chantiers se dérouleront pendant les vacances scolaires et l'encadrement sera assuré par les agents municipaux des différents services de la commune concernés. L'accompagnement s'effectuera avec bienveillance en prenant en compte le caractère éducatif de l'engagement du jeune, non formé aux travaux proposés.

Les jeunes seront indemnisés à hauteur de 15 € pour leur temps de travail de 3 heures, effectuées sur le temps d'une demi-journée. L'indemnité sera effectuée par l'intermédiaire d'un virement bancaire. Cette somme versée en contrepartie de leur activité est considérée comme une rétribution exclue de l'assiette de toute cotisation et contribution (CSG-RDS) de sécurité sociale, si leur montant n'excède pas 15 € par jour et par jeune.

Le nombre de jours d'engagement sur ce dispositif est limité à 30 par année civile et par jeune. Les jeunes pourront retirer le dossier d'inscription en mairie ou le télécharger sur le site internet de la commune.

Vu l'avis de la commission Enfance et Jeunesse du 29 avril 2021 et celui de la Commission finances du 12 mai 2021, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

6. Modification du règlement intérieur commun aux services liés à l'enfance : accueil périscolaire, restaurant scolaire et accueil de loisirs – Avenant N°2

Madame Isabelle GUERINEAU rappelle que par délibération en date du 18 juin 2019, il a été adopté un règlement commun pour chacune des structures liées à l'enfance : accueil périscolaire, restaurant scolaire et accueil de loisirs des mercredis et petites vacances. Ce règlement a fait l'objet d'une première modification par délibération en date du 9 juin 2020, afin d'intégrer les spécificités de l'accueil de loisirs d'été dont la gestion a été reprise par la Commune depuis l'été 2020.

Il convient de modifier à nouveau le règlement intérieur afin d'intégrer les règles spécifiques à l'organisation des mini-camps et de modifier les modalités de réservation s'agissant de l'accueil de loisirs d'été.

Le présent règlement sera affiché sur site. Il sera également téléchargeable sur le Portail Familles et le site internet de la Commune.

Vu l'avis de la commission Enfance et Jeunesse du 29 avril 2021, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

7. Fixation de la Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de réseaux de transport et de distribution de gaz (ROPDP) 2021

Monsieur le Maire rappelle que le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz et aux canalisations particulières de gaz.

Le montant est de 229 € au titre de l'année 2021.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

8. Jury de la Cour d'Assises du département de la Vendée – Liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le jury de la Cour d'Assises du département de la Vendée doit être renouvelé chaque année.

Il rappelle également que la désignation des jurés composant le jury d'Assises se fait par tirage au sort à partir de la liste électorale. Le tirage au sort doit se faire en séance publique lors d'une réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de procéder au tirage au sort d'un nombre de noms triple (24) de celui fixé conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 228/2021/DRLP/1 en date du 16 avril 2021, soit 24 noms.

9. Acquisition parcelle BE 70

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée que la commune souhaite acquérir la parcelle BE 70 d'une surface de 376 m² située sur la rue Georges Bonneau, pour l'euro symbolique.

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Aménagement et Urbanisme en date du 10 mai 2021, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

10. Acquisition parcelle AZ 22

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée que la commune souhaite acquérir la parcelle AZ 22 d'une surface de 54 m² située rue de la Fuy pour l'euro symbolique.

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Aménagement et Urbanisme en date du 10 mai 2021, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

11. Lotissement les Allées de Bonnefonds – Demande de transfert des voies et des équipements communs dans le domaine public

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée que l'aménageur du lotissement les Allées de Bonnefonds, Terimmo Atlantique, a demandé le transfert des voies et espaces communs du lotissement dans le domaine public.

Les services techniques se sont déplacés sur site le 20 décembre 2020 et ont relevé des travaux à réaliser. Après contrôle de la bonne exécution des travaux par le service espace vert début mai, un avis technique positif est émis.

Le Comité Consultatif Aménagement et Urbanisme du 10 mai 2021 a également émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter le transfert des voies et espaces communs du lotissement les Allées de Bonnefonds, au regard de l'avis des services techniques et selon l'avis du comité consultatif.

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Aménagement et Urbanisme en date du 10 mai 2021, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

12. Convention 2021.EFF.0032 – Affaire E.ER.003.20.01 - Opération travaux d'effacement du réseau électrique carrefour rue du Château et rue Gobin - Approbation et autorisation de signature de la convention

Monsieur Christophe GUILLET présente la proposition technique et financière transmise par le SyDEV pour des travaux d'effacement du réseau électrique carrefour rue du Château et rue Gobin.

Le montant des travaux s'élève à 39 588 € TTC (32 990 € HT) et le versement de la participation financière communale à hauteur de 23 262 € (sur la base du montant HT).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

13. Convention 2021.ECL.0253 – Affaire L.ER.003.20.002 - Rénovation d'un éclairage public au carrefour rue du Château et rue Gobin liés à l'effacement de réseaux - Approbation et autorisation de signature de la convention

Monsieur Christophe GUILLET présente la proposition technique et financière transmise par le SyDEV pour des travaux de rénovation d'un éclairage public au carrefour rue du Château et rue Gobin liés à l'effacement de réseaux.

Le montant des travaux s'élève à 6 310 € TTC (5 258 € HT) et le versement de la participation financière communale à hauteur de 50 % soit 2 630 € (sur la base du montant HT).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

14. Convention n°04.028.2021- Vendée Eau – Lotissement Les Haies Plessées - Approbation et autorisation de signature de la convention

Monsieur Christophe GUILLET présente la proposition technique et financière transmise par le Vendée Eau pour des travaux de viabilisation du lotissement Les Haies Plessées.

Le montant des travaux s'élève à 16 794,15 € HT (20 152,98 € TTC) et le versement de la participation financière communale à hauteur de 8 397,08 € HT (10 076,50 € TTC).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

15. Autorisation de signature du marché relatif à l'implantation, location et enlèvement sur site de bâtiments modulaires temporaires et équipements associés pendant les travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Louis Buton

Monsieur Serge ADELÉE rappelle que dans le cadre du projet de réhabilitation énergétique, fonctionnelle et l'accessibilité du Groupe Scolaire Louis Buton, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure et à signer le marché par délibération n°12 du Conseil Municipal du 26 janvier 2021. Une consultation a été réalisée selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions de l'article L2124-1 du code de la commande publique, pour l'implantation, location et enlèvement sur site de bâtiments modulaires temporaires et équipements associés pendant les travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Louis Buton.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est tenue le 18 mai 2021 pour l'attribution du marché.

Conformément à l'article L. 2122-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant de l'offre étant supérieur au montant autorisé par la délibération précitée, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché pour l'implantation, location et enlèvement sur site de bâtiments modulaires temporaires et équipements associés pendant les travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire Louis Buton avec l'entreprise COUGNAUD SERVICES, sise à Mouilleron Le Captif – CS 40028 – 85035 LA ROCHE SUR YON cedex, pour un montant forfaitaire de 399 787,70 € HT (479 745,24 € TTC).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 27 NON : 2 ABSTENTION : 0

16. Autorisation de signature du marché relatif aux travaux d'aménagement de la rue des Parcs

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement de la rue des Parcs, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure et à signer le marché par délibération n°17 du Conseil Municipal du 30 mars 2021. Une consultation a été réalisée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la Commande Publique, pour les travaux d'aménagement de la rue des Parcs.

L'analyse des offres a été réalisée par notre maître d'œuvre l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée, les lots sont attribués ainsi :

Intitulé du lot	Nom et adresse de l'attributaire	Montant du marché
Lot n°1 : Voirie et assainissement	SAS POISSONNET TP (Mandataire du groupement SAS POISSONNET TP / SAS SEDEP TP) Z.I. Les Blussières – 16 rue Louis Lumière – 85190 AIZENAY	557 634,00 € HT
Lot n°2 : Signalisation horizontale et verticale	SAS ESVIA 17 rue de l'Épine – Saligny – 85170 BELLEVIGNY	33 188,25 € HT
	TOTAL	590 822,25 € HT

Conformément à l'article L2122-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant des offres étant supérieur au montant autorisé par la délibération précitée, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec les entreprises présentées ci-dessus pour un montant total de 590 822,25 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Affiché le : 26/05/2021
Date limite d'affichage : 26/07/2021

Séance levée à 20h08

Vu pour être affiché conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Aizenay le 26 mai 2021

Le Maire,
Franck ROY



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over the official seal.

